



FNEC FP-FO 69

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

Compte-rendu du CHSCTD lundi 25 mai 2020

Haro sur les avis de la FNEC FP FO ! Et tant pis pour les directrices et directeurs d'école...

Ce lundi 25 mai s'est tenu un nouveau CHSCT D en visioconférence, instance qui a duré 1H15 soit 15 minutes de moins que le précédent.

La FNEC FP FO a lu sa déclaration préalable, suivie par la FSU (SNUIPP et SNES) et l'UNSA.

Dans sa déclaration, le SNUIPP-FSU a indiqué ne pas souhaiter la publication des avis présentés en CHSCT qui n'auraient pas été adoptés à la majorité ne soient pas publiés, ni le détail des votes. Il a été demandé qu'aucune réponse ne soit apportée par l'inspecteur d'académie en cas d'avis non adopté.

L'inspecteur d'académie a répondu qu'il ne mettrait plus le résultat des votes sous la parution des avis.

Stupéfaction ! Les avis proposés par la FNEC FP FO lors du CHSCTD du 15 mai 2020 avaient été publiés sur le site de la DSDEN et consultables jusqu'au 26 mai, ont disparu ce mercredi 27 mai au matin !

AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE

Réunion du 15 mai 2020

AVIS	COMMUNICATION ECRITE SUR LES SUITES DONNEES A L'AVIS
<p>Avis n°1</p> <p><i>"Le CHSCTD du Rhône réuni en visioconférence le 15 mai 2020 demande à Monsieur l'inspecteur de l'académie, l'arrêt de l'enquête VALERE. Il ne revient pas aux directrices et directeurs d'école d'effectuer la gestion des ressources humaines, gestion qui relève des IEN."</i></p> <p><i>Vote : 2 voix pour ; 4 voix contre ; 1 abstention</i></p>	<p>L'inspecteur d'académie a besoin d'avoir une vision la plus précise possible des professeurs et élèves présents dans cette période de réouverture progressive des écoles. Ces informations ne figurent pas dans les systèmes d'information et ne peuvent donc être obtenues autrement que par une enquête.</p> <p>Seuls les directeurs d'école disposent des informations précises sur les modalités de travail des professeurs de l'école (présentiel ou distanciel) et la réalité de l'accueil des élèves.</p> <p>Interroger les IEN sur ces données les conduiraient à interroger les directeurs de la même façon puisque les circonscriptions n'ont aucun moyen d'avoir les informations autrement.</p>
<p>Avis n°2</p> <p><i>« Le CHSCTD du Rhône réuni en audioconférence le 15 mai 2020 demande à ce que les directrices et directeurs bénéficient de régime de décharge comme prévu au point 7 de la circulaire ministérielle du 4 mai 2020. »</i></p> <p><i>Vote : 2 voix pour ; 5 abstentions</i></p>	<p>La période de reprise pédagogique repose sur l'action conjointe des membres des équipes éducatives. Dans de nombreuses écoles, les équipes ont été complétées par des enseignants dont la mission est le remplacement, venus, spontanément ou sollicités par le directeur voire l'IEN, en appui. Ces organisations locales ont souvent permis aux directrices et directeurs de ne pas prendre leur service devant élèves dès la semaine du 11 mai.</p> <p>Les remontées de l'enquête VALERE permettront de valider la prévalence de ces organisations et d'identifier les situations où le directeur a repris sa classe dès la semaine du 11 mai de manière à envisager les besoins en terme de compensation à mettre en œuvre.</p>



Quoi qu'il en soit, la FNEC FP FO continuera à proposer des avis et publiera les votes dans ses comptes-rendus.

Sur la question des décharges pour les directeurs d'école, il est désolant de noter que la situation n'a pas évolué à ce jour.

Rappelons que nos collègues directrices et directeurs de l'Ain bénéficient d'une décharge totale d'enseignement depuis le 11 mai et ce jusqu'à la fin du mois de mai ! Deux poids deux mesures au sein de l'académie de Lyon.

L'inspecteur d'académie a indiqué que chaque directrice et directeur devra se rapprocher de son IEN pour récupérer du temps. Cette information devrait figurer dans la prochaine LIR.

Avec la réouverture de niveaux de classes supplémentaire, il semble pourtant bien tard et compliqué de trouver des moyens de remplacement pour dégager du temps de décharge !

Cas de COVID à l'école de Saint Etienne des Oullières Pas de dépistage, pas de fermeture, circulez, y a rien à voir !

La FNEC FP FO a interpellé l'inspecteur d'académie sur la situation de l'école de St Etienne des Oullières où un cas positif de COVID a été diagnostiqué chez un personnel le mercredi 20 mai. Alors que ce personnel avait été présent sur l'école du 11 au 15 mai, partageant le déjeuner avec d'autres enseignantes dans la salle des maîtres, nos collègues n'ont reçu, le jeudi 21 mai, pour toute information de l'ARS et de l'académie un courrier en date du 13 mai (courrier type sans lien avec la situation réelle de l'école) :

Les mesures de prévention mises en place au sein de l'école/l'établissement vous ont permis de ne pas avoir de contacts à risque de transmission avec le cas. En conséquence, il n'est pas nécessaire que vous soyez placé(e) en quatorzaine ni de réaliser un test de dépistage. Néanmoins, une transmission ayant pu avoir lieu en dehors des temps scolaires, si vous présentez des symptômes de Covid dans les 14 jours, il sera indispensable de consulter un médecin pour qu'un test soit pratiqué. Dans l'attente du résultat, vous devrez être placé(e) à l'isolement.

Autrement dit, il n'y a aucun risque de contagion pour les personnels de l'école ni pour les élèves. Pas de test, et si des cas se déclaraient, ils seraient liés à des activités hors temps scolaire. Aucune fermeture d'école, aucun dépistage et une vague information faite par la Mairie le samedi 23 mai à 19H30 uniquement aux parents des élèves de la classe concernée.

Pour l'inspecteur d'académie cette réponse de l'ARS était basée sur l'enquête déclarative du personnel positif au COVID 19 qui avait indiqué porter un masque en classe en présence des élèves.

Cependant, un élément important avait été omis puisque ce personnel avait déjeuné avec certains enseignants et n'en avait pas informé la CPAM. Aucune enquête ni de la CPAM ni de l'ARS n'a donc été menée.

L'inspecteur d'académie a dénoncé « la création de restaurants dans les écoles ». Il semble ignorer que les enseignants déjeunent dans les écoles ! Le secrétaire général a indiqué que les personnels du rectorat et de la DSDEN déjeunent chacun à leur poste de travail, la cafétéria ayant été fermée, et s'étonne que cela ne soit pas le cas dans les écoles.

La FNEC FP FO s'étonne à son tour d'une telle méconnaissance des pratiques des enseignants par les autorités ; pourquoi ne pas avoir dit clairement aux personnels qu'il était interdit de déjeuner ensemble dans les salles des

maîtres ? Rappelons que l'inspecteur d'académie avait défendu la doctrine considérant qu'il n'était pas nécessaire que les adultes portent des masques hors de la présence des enfants et les gestes barrières étaient suffisants.

L'inspecteur d'académie a incendié les représentants de la FNEC FP FO, déclarant que notre syndicat diffusait des informations mensongères et que notre attitude était scandaleuse.

Oui, il est en effet scandaleux de demander un dépistage des personnels et une fermeture à titre conservatoire d'une école – où un cas de COVID était déclaré - le temps de prendre connaissance des résultats des tests ! Chacun jugera !

La CPAM n'a pas contacté l'école pour mener une enquête, l'ARS était injoignable car fermée durant ce long weekend (cela était d'ailleurs indiqué sur leur site).

Au-delà de cette gestion calamiteuse, il est déplorable de constater le déni de notre administration, l'opacité qui prévaut et le manque de soutien de l'équipe dans ces circonstances extrêmement stressantes. Les seules enseignantes testées, l'ont été de leur propre initiative en contactant leur médecin. Aucune autorité médicale ni hiérarchique n'a donné d'instruction claire quant à la nécessité de fermer l'école et c'est par la presse, lundi matin, que les parents d'élèves ont appris la situation de l'école !

Selon l'inspecteur d'académie, l'équipe a été très accompagnée, et ce tout le weekend, le seul petit problème étant l'erreur commise sur la date du courrier de l'ARS et de la DSDEN qui était antérieure à la date du dépistage du cas de COVID...

Concernant la non diffusion d'une information aux familles, l'IA la justifie par le fait que les adultes ayant un masque (chirurgical), les enfants sont protégés. CQFD !

Au moment où le gouvernement indique que des tests doivent être pratiqués et des traçages effectués au moindre doute, on ne peut que s'étonner de la gestion de cette situation ! Pourquoi refuser de tester nos collègues ? Est-ce pour ne pas avoir à reconnaître une imputabilité au service ?

Cumul distanciel / présentiel **Problème de capacités d'accueil dans les écoles** **Dialogue de sourd avec l'inspecteur d'académie**

Autre point soulevé par la FNEC FP FO, la question du cumul présentiel/ distanciel.

En effet, contrairement aux déclarations du ministre et des autorités académiques, de très nombreux enseignants mènent de front le travail en présentiel, soit avec leur classe, soit avec des groupes d'enfants de soignant, mais également la classe à distance avec leurs élèves. Autres situations intenable, des collègues en télétravail qui se retrouvent à suivre des dizaines d'élèves !

D'où la question posée par la FNEC FP FO : prévention des risques psycho-sociaux : quand et quelles consignes précises allez vous donner en tant qu'employeur pour que les enseignants conformément au propos du Ministre en ne cumulant pas travail en présentiel et en distanciel ?

L'inspecteur d'académie répond à côté en expliquant que toutes les modalités sont précisées dans la LIR du 15 mai. En réalité, la LIR traite des différentes ASA et de la FAQ du ministère et non de la gestion et de l'organisation du travail en distanciel et en présentiel.

Autre point d'inquiétude en lien avec la réouverture de niveaux supplémentaires de classes qui va rompre l'équilibre fragile trouvé et faire dépasser la capacité d'accueil des écoles. De surcroit, les collègues ignorent à ce jour si les ASA pour garde d'enfants de moins de 16 ans seront maintenues au-delà du 31 mai.

L'inspecteur d'académie n'a pas été en capacité de donner un cadre, en particulier pour l'attribution des ASA il indique attendre les directives du premier ministre qui doit s'exprimer jeudi 28 mai ! Autant dire que cette date tardive n'est pas de nature à permettre d'anticiper le travail d'organisation des écoles.

L'IA a été interrogé sur quelques situations, et pour lui, tout va bien, tout est réglé :

- A Genas, le Maire qui avait mis en cause publiquement le professionnalisme des directrices aurait écrit un courrier pour les féliciter.

Certes, un courrier a bien été rédigé, mais il remercie les enseignants, directrices et agents municipaux, sans revenir sur les mises en causes précédentes !

- Concernant le reportage tourné devant l'école de Mornant, où l'on voit un huissier mandaté par le Maire, constater le respect de gestes barrières par des élèves dans la cour et les interventions des enseignants, l'IA indique ne pas l'avoir vu. Par ailleurs il indique que la presse a le droit de filmer de l'extérieur de l'école et des plans de plus de 3 personnes ne nécessitent pas d'autorisation de droit à l'image.
- Plus de problème d'hygiène dans les écoles de Fontaine St Martin et des Marendiers à St Priest.

Allez, c'est 18H15, on sonne la fin du programme, rendez-vous dans une semaine pour un nouveau « CHSCT »!